

Nouvelle-Aquitaine THD, en charge de l'exploitation et de la commercialisation du réseau public fibre optique de 7 départements, relance ses services et applique de nouvelles mesures de sécurité sanitaire

Le 17 mars dernier, dans le cadre des mesures de lutte contre la propagation du virus Covid19, la Société Publique Locale « Nouvelle-Aquitaine THD » (NATHD) en charge de l'exploitation et de la commercialisation du réseau public fibre optique déployé sur sept départements annonçait la suspension des nouveaux abonnements à la fibre et le maintien du service pour toutes les personnes et entreprises déjà raccordées et disposant d'un abonnement.

Nous entrons aujourd'hui dans une nouvelle phase de gestion de la crise sanitaire et l'activité reprend dans certaines filières. **Grâce à l'action concertée de l'ensemble des acteurs publics et des opérateurs de télécommunications partenaires du réseau, NATHD est aujourd'hui en mesure de relancer ses services en appliquant de nouvelles mesures de sécurité sanitaire de protection de la santé des populations et de ses intervenants.**

NATHD a également établi en liaison étroite avec son délégataire, La Fibre Nouvelle-Aquitaine, l'ensemble des nouvelles mesures assurant la reprise progressive de son activité.

Des services relancés, mais encadrés

Ainsi,

- **Les nouveaux abonnements à la fibre et les raccordements suspendus pour cause de crise sanitaire reprennent pour les habitants éligibles.**
- **Pour toutes les interventions nécessitant le déplacement d'un technicien à domicile ou au local professionnel et en présence des personnes, de nouvelles mesures de protections sanitaires sont mises en place. Celles-ci concernent les opérations de raccordement au réseau ou de service après-vente.**

Ces nouvelles mesures sont consultables sur le site Internet de NATHD, à cette adresse : www.nathd.fr/raccordement.

- Les informations sur les démarches pour bénéficier de la fibre chez soi (éligibilité, abonnement auprès d'un fournisseur d'accès à Internet, raccordement dans le cadre du nouveau protocole de sécurité) sont accessibles sur le site Internet de NATHD : www.nathd.fr.
- Dès le 11 mai, pour toute information, la hotline grand public de NATHD réouvre à temps complet, du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h au **0 806 806 006** (service gratuit, prix d'un appel local).

Un grand projet public financé par les collectivités avec l'aide de L'État et de l'Europe

